

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF).

Il y est enregistré sous le numéro : **E001857**
Il est par ailleurs : Associé chez Pandat Finance
Démarcheur Financier : **2112903737HQ**

Votre conseiller dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : **MMA Entreprises**
Pour des montants de : **800 000 €**
Numéros de polices : **113.516.474**

Pandat Finance est immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 12 067 072 et consultable sur www.orias.fr.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

L'ENTREPRISE **PANDAT FINANCE**

SIREN : **513 785 741**
NAF/APE : **7022Z**
Siège : **77, rue des Archives - 75003 Paris**
Web : www.pandat.fr

PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS

Aucun partenaire à ce jour ne représente au moins 10% du CA.

Les noms des autres compagnies avec lesquelles Pandat a un accord, peuvent être communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

L'activité courtage de Pandat Finance est rémunérée par l'établissement bancaire qui sera la contrepartie finale du client. Cette rémunération correspond à un pourcentage du taux pratiqué par la banque sur le produit traité.

Le Client peut également demander la réalisation de missions de courtage personnalisées qui feraient alors l'objet d'un avenant à la présente Lettre de Mission et serait susceptible d'entraîner le versement d'un honoraire.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par Courrier : Pandat Finance, 77 rue des Archives, 75003 Paris

Par téléphone : 01 83 81 81 61

Ou par Mail : contact@pandat.fr

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apporté au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.